

lité, espece de catholicisme qui ne tient pas à la foi, mais à la pratique, & cela dans une chose non effencielle; il a l'habitude & l'usage reçu, & dès-lors une exécution prompte, facile & sûre, la multitude des livres relatifs aux chants, aux cérémonies &c, la facilité de les acquérir, la modicité du prix; il a l'autorité & l'exemple du premier siege; l'espece de possession particuliere dans les divers ordres & instituts; la satisfaction d'être au fait de l'office, de le suivre d'esprit ou de bouche, dès le moment qu'on entre dans une église ou qu'on s'affocie à ceux qui prient ou qui chantent; l'espece de dévotion qui résulte des mots mêmes, du ton & de la cadence, devenus familiers par une longue habitude; il a les difficultés qui ont arrêté Benoît XIV dans le projet d'un nouveau Breviaire, & qui par-là paroîtront graves & respectables à un esprit solide; il a enfin le *nil innovetur*, & le principe de S. Augustin que *les mauvais effets d'une nouveauté quelconque sont rarement compensés par l'utilité qu'elle produit.*

En balançant les avantages & inconvéniens qui naissent de la nature même de la chose, il convient encore de considérer le tems & les conjonctures : car il en est où le bien même deviendrait un mal; où ajoutant par la nouveauté de ses moyens à la mobilité & à l'inquiétude des idées, des projets, des pratiques; en renforçant peut-être le dégoût des anciennes observances, le mépris de nos maîtres & de nos peres, une estime fausse & dangereuse pour un siecle d'inventions frivo-

*Ipfa mutatio consuetudinis, etiam quæ adjuvat utilitate, novitate perturbat. August. ad Januar. Epist. 54.*